

PADEL – Règlement d'utilisation (màj Août 2025)

Toute personne utilisant le terrain de Padel accepte de se conformer au règlement suivant et ce sans réserves.

Art 1 : Accès au terrain

- 1.1 Il est interdit d'accéder au terrain lorsque les portes sont verrouillées.
- 1.2 Il est interdit de fumer sur le terrain ou aux abords.

Art 2 : Réservation

2.1 L'utilisation du terrain de padel n'est possible qu'après réservation et paiement immédiat sur la plateforme MyULBSports. Tarif voir site internet.

1 seul joueur doit réserver le terrain (**obligation de création d'un compte MyULBSports**)

2.2 Aucune réservation ne sera possible à l'accueil sport du bâtiment E1.

2.3 Le terrain de padel est accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le weekend de 10h00 à 21h00, par créneau de 1h30 maximum par réservation.

L'ULB Sports se réserve le droit de modifier ces horaires ou d'annuler une réservation et ce sans préavis.

2.4 Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur le **portefeuille virtuel** du membre. Aucun remboursement ne se fera en cash ou par virement.

Art 3 : Location de matériel

3.1 Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est loué.

3.2 Prêt de raquettes

Location 5 €/raquette (pour tous, y compris les membres cartes de sports)

+ Caution de 20 € en cash /raquette

Carte d'identité obligatoire

Chaque joueur qui souhaite une raquette doit se présenter à l'accueil

3.3 En cas de détérioration de la raquette, la caution n'est pas restituée.

3.4. Des tubes de 3 balles seront en vente à l'accueil sport du bâtiment E1 (Prix modifiable sans préavis - pas de prêt)

Art 4 : Responsabilités

Dans le créneau horaire d'occupation du terrain, tous les joueurs sont solidaires des dommages causés à l'infrastructure.

L'ULB Sports se réserve le droit d'interdire d'accès tout joueur ayant un comportement violent ou inapproprié.

Art 5 : Code vestimentaire

- 5.1 Il est interdit de jouer « torse nu ».
- 5.2 Les joueurs porteront des chaussures de sport adaptés au terrain synthétique à l'exception de chaussures à crampons métalliques ou amovibles.
- 5.3 Toute personne qui ne respecte pas le code vestimentaire peut être expulsée des terrains de padel sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Art 6 : Assurance

La pratique du padel se fait à vos risques et périls. L'ULB Sports ne pourra être tenu responsable d'aucun accident.

Art 7 : Ordre et propreté

- 7.1 Les déchets sur ou autour du terrain seront évacués par les joueurs eux-mêmes.
- 7.2 Chaque joueur reste responsable de son propre sac de sport.
- 7.3 Uriner dans la nature est strictement interdit. Pendant les heures d'ouverture les toilettes du bâtiment E1 seront accessibles.
- 7.4 Les vélos seront stationnés dans le parking vélos et non contre ou à proximité du terrain.

Art 8 : Comportement

- 8.1 Tout joueur se conformera aux injonctions des agents du service de prévention et de sécurité de l'ULB.
- 8.2 En cas de violations répétées de ces règles, l'accès aux terrain de padel sera refusé.
Dans ce cas, aucun remboursement de la réservation ne pourra être exigé par les joueurs.